

Informations importantes concernant le Programme d'allocation de cylindres d'oxygène (M6) pour déambulateur portatif

Santé Québec Abitibi-Témiscamingue a mis sur pied depuis plusieurs années un programme d'oxygène portatif. L'objectif principal de ce programme est de permettre l'accessibilité à un maximum d'utilisateurs ayant un besoin spécifique en oxygène portatif (système de déambulation) et d'avoir accès à ce service complémentaire en oxygénothérapie à domicile.

Le programme d'allocation de cylindres d'oxygène pour le système de déambulateur portatif d'oxygène alloue à chaque usager, dont les critères d'admissibilité sont atteints, une quantité maximale prédéterminée soit :

- ➔ **3 cylindres d'oxygène (M6) par mois ou un total de 36 cylindres d'oxygène (M6) par année.**

Advenant que vos besoins personnels soient supérieurs à la quantité maximale de 3 cylindres d'oxygène (M6) par mois ou de 36 cylindres d'oxygène (M6) par année, vous êtes invité à prendre contact avec notre partenaire et fournisseur de cylindres d'oxygène, MédicSanté pour prendre les dispositions nécessaires pour combler vos besoins personnels supplémentaires :

1. Livraison du ou des cylindres supplémentaires;
2. Possibilité d'aller chercher le ou les cylindres directement au local commercial.



ATTENTION : Les coûts reliés à ces cylindres d'oxygène (M6) supplémentaires vous seront directement facturés et vous devrez en assumer le paiement en entier. Ces frais ne seront sous aucun prétexte assumés par Santé Québec Abitibi-Témiscamingue.

L'objectif principal du respect du programme est de permettre à un plus grand nombre d'utilisateurs d'avoir accès à ce service. Au besoin, les membres de l'équipe d'inhalothérapie au soutien à domicile demeurent disponibles pour vous aider dans vos démarches personnelles.

